

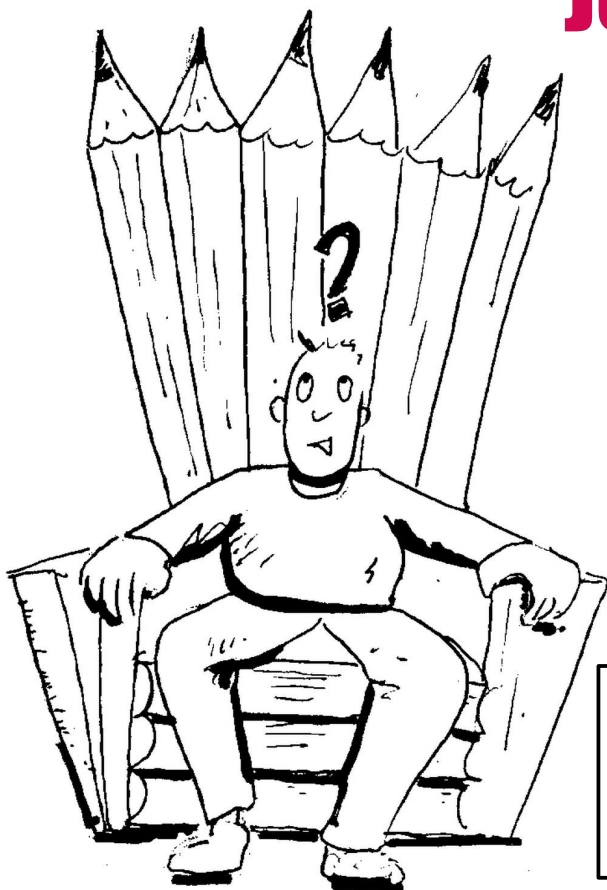
organisent un stage syndical :

REPRÉSENTER ET AGIR

**Jeudi 19 novembre
de 9h à 17h**

**Tournon (07)
Lycée Gabriel Faure**

**Montélimar (26)
Lycée Alain Borne**



Demande d'autorisation d'absence
à déposer au secrétariat
de direction un mois avant :
au plus tard le **lundi 19 octobre**.

Au programme :

Rôle et fonctionnement du CA,
de ses conseils et commissions.

Pourquoi agir au CA ?

Comment intervenir en CA ?

... et tout ce que vous avez toujours voulu savoir
sur le CA sans oser le demander.

Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire syndiqué-e ou non syndiqué-e, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, avec autorisation d'absence sans obligation de rattrapage.